



COMMUNE DE SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2009

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Loup-sur-Semouse s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel LEROY, Maire.

Présents : T.BORDOT – H.LEROY – E.DOUCET . – J. JOAQUIM – A. SCHEIFLER - L.LARRIERE – Y.AJOUAOU – S.LARUE – C. COURTOIS –M. NURDIN– D.GENCI – JP.MILLEROT – M.LAMI – P.VERNIER – R.DUPAIN – E.DAVAL- N.GRANDJEAN– JD.MOUTON – M.KUHN –

Procurations : M. DUBOIS à M. Michel LEROY- M. SABER à M. BORDOT- M. AZOU à M. DAVAL

Absents : JL BEUGNOT- MC MUNIER- C. SIMOES- R. SAIM

La séance est ouverte à 18 heures 30.

Une minute de silence est tout d'abord observée en la mémoire de M. Georges DUBOIS, ancien Conseiller Municipal.

Monsieur le Maire procède à l'appel des Adjointes et Conseillers et constate que le quorum est atteint.

Il est procédé par la suite à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le Conseil. Mme Arlette SCHEIFLER obtient la majorité des suffrages et est donc désignée pour remplir cette fonction.

Monsieur le Maire, après avoir obtenu l'accord du Conseil, annonce que trois nouveaux rapports sont inscrits à l'ordre du jour :

- Demande de subvention auprès du Conseil Général (délibération n° 21)
- Demande de subvention de l'AML pour les chantiers jeunes (délibération n°22)
- Etudes préliminaires pour l'aménagement d'un bâtiment communal en Centre socioculturel. (délibération n°23)

Monsieur le Maire soumet pour avis à l'Assemblée le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 24 avril 2009 qui est adopté à l'unanimité.

Monsieur Hervé LEROY présente le premier rapport 'Demande de Subvention Francas, Art Scène Lupéen 2009' (**délibération n°1**).

Monsieur DAVAL demande si les spectacles ont lieu à Saint-Loup. Il lui est répondu que la pièce de Molière s'est effectivement déroulée sur la Commune mais qu'en revanche, le spectacle 'Sons et Lumière' aura lieu à Jasney (70).

M. DAVAL demande que dans la mesure du possible les manifestations qui sont financées par la Municipalité se déroulent à Saint-Loup. Monsieur le Maire approuve la position de M. DAVAL.

M. KUHN demande que ces projets soient préparés à l'avance et que les demandes soient formulées en temps voulu, c'est à dire en fin d'année civile (courant du mois de décembre pour les manifestations organisées l'année suivante).

M. AJOUAOU prend place dans l'Assemblée.

Monsieur le Maire met aux voix. Le rapport attribuant une subvention de 1 500 euros pour cette opération est adopté à l'unanimité.

La deuxième délibération 'Renouvellement du Bureau de l'Association Foncière de Remembrement (AFR)' (**délibération n°2**) est présentée par Monsieur le Maire et adoptée à l'unanimité. Les membres représentant la commune sont M Rouiller André, M. Thierry Mangel et M. Gérard Millerot.

Monsieur le Maire met aux voix. Le rapport est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente ensuite le rapport sur l'acquisition par la Commune d'une 'Parcelle au lieu-dit derrière le cimetière' (**délibération n°3**).

Après en avoir fait un rapide historique (acquisition des parcelles adjacentes) et expliqué l'objet de cette délibération (aménagement d'un parking) et son coût de 1570 euros (soit 5 € par m²), Monsieur le Maire met aux voix ; le rapport est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente la **délibération n°4** 'Demande de subvention de l'Association Mosaïque Lupéenne' pour ses activités de loisirs 2009.

Suite à la présentation de Monsieur le Maire, Monsieur DAVAL demande ce que donne et perçoit la Commune pour ce type de projets.

Monsieur le Maire informe le Conseil du budget de l'Association et des aides octroyées par la Commune (et perçues) en matière de Politique de la Ville.

Monsieur BORDOT prend la parole et annonce que Monsieur Thierry GOLDMAN, coordonnateur désigné par la Commune pour ce type de dossiers, pourrait intervenir lors d'un prochain Conseil Municipal pour expliquer les différents dispositifs en place.

Le rapport accordant une subvention de 12 130 euros à l'association est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Monsieur Hervé LEROY présente le rapport 'Demande de Subventions Profession Sport 70' (**délibération n°5**).

Il indique qu'une erreur s'est glissée dans une délibération antérieure et qu'il convient donc de la rectifier en adoptant cette nouvelle délibération. Le montant de la subvention est de 548,86 €

Monsieur le Maire met aux voix ; le rapport est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente le rapport suivant concernant une 'Demande de subvention de l'Union Sportive Amicale Portugaise' (**délibération n°6**). Cette demande de subvention de 800 euros est présentée par Monsieur Michel MADEIRA, responsable culturel de l'USAP.

Monsieur le Maire indique que Monsieur JOAQUIM ne prendra pas part au vote dans la mesure où il est président de cette association et ce conformément à l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales qui mentionne qu'une décision est illégale si celle-ci est adoptée par un membre du Conseil ayant un intérêt à l'affaire.

M. DAVAL souligne qu'il serait préférable à l'avenir de séparer les activités sportives des activités culturelles de cette association. Il précise que l'USAP pourrait ainsi percevoir davantage de subventions.

Le rapport est mis aux voix et adopté à l'unanimité des votants

Suite à une inversion dans le déroulement de l'ordre du jour, la **délibération n°8** 'Modification Redevance d'Occupation du Domaine Public' est soumise au Conseil en lieu et place de la délibération n°7 ; elle est présentée par Mme SCHEIFLER qui indique que la redevance pour les spectacles de cirque passe de 70 à 80 euros. Le rapport est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Madame LARRIERE pour la présentation de la **délibération n°7** 'Participation communale au Fonds d'Aides aux Jeunes'(FAJ).

Monsieur DAVAL déplore que la Commune soit contrainte de financer un dispositif mis en place par le Conseil Général de Haute Saône.

Monsieur BORDOT souligne le bien fait du FAJ qui est destiné aux jeunes de moins de 25 ans dépourvus de ressources et pour qui aucun soutien financier n'est accordé.

Le rapport validant la participation communale (1525,70 euros) est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente le **rapport n°9** 'Subvention Group Military Vehicles Collection' et introduit son propos par la lecture du courrier du Président de cette association.

Il indique que la demande de 100 euros est raisonnable et que compte tenu des nombreuses interventions de cette association sur la Commune, il convient d'y répondre favorablement.

Le rapport est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente **la délibération n° 10** portant sur la mise à jour du tableau des effectifs de la Commune.

Monsieur DAVAL demande à ce que les noms des fonctionnaires communaux soient mentionnés. Il lui est indiqué que ces informations lui seront transmises.

Monsieur le Maire indique que la Commune est sous dotée en personnel encadrant et que de ce fait un poste de catégorie B est ouvert pour le Secrétariat) et un deuxième pourrait l'être à terme pour diriger le service des Sports.

Le rapport est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

La **délibération n°11** 'Suppression du ramassage des papiers/cartons' est présentée par Monsieur le Maire qui explique tout d'abord les contraintes induites par ce ramassage qui nécessite l'intervention de 3 agents communaux pendant 2 jours.

Monsieur DAVAL déplore qu'un nouveau service à la population disparaisse.

Monsieur le Maire indique que la Commune n'a pas à se substituer à la Communauté de Communes du Val de Semouse (CCVS) et rappelle à l'Assemblée qu'au temps du SICTOM, deux ramassages étaient effectués par le Syndicat.

Monsieur Joaquim précise que ce service n'existe dans aucune commune aux alentours.

Monsieur BORDOT affirme que Monsieur Bernard FRANCOIS, Maire de Magnoncourt et chargé du suivi du dossier à la CCVS, étudie la question. Serait ainsi envisagé la création d'un nouveau service afin de ramasser les papiers/cartons.

M. KUHN indique que ce service est particulièrement utile aux personnes âgées qui ne peuvent pas se déplacer jusqu'à la déchetterie.

Monsieur le Maire indique que les Points d'Apport Volontaire (PAV) sont tous situés à une distance raisonnable de l'ensemble des habitations.

Monsieur JOAQUIM dénonce le manque de civisme de certains administrés et Madame LARUE ajoute que les rues ne sont pas propres le jour du ramassage.

Madame GRANDJEAN précise qu'il est difficile de retirer un acquis.

S'en suit un débat sur la date où cesserait ce ramassage. L'Assemblée s'accorde finalement pour mettre fin au ramassage le 1^{er} janvier 2010.

Monsieur le Maire met aux voix. Le rapport est adopté à la majorité des membres présents. Monsieur MOUTON vote contre le rapport tandis que Madame COURTOIS et Madame GRANDJEAN s'abstiennent.

La **délibération n° 12** 'Abandon du contrat de maîtrise d'œuvre avec la DDEA' concernant Le champ La chèvre est présentée par M. BORDOT qui indique à l'Assemblée que la DDEA ne fera plus de maîtrise d'œuvre même si elle ira au bout des contrats en cours.

Monsieur le Maire met aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le **rapport n°13** 'Subvention Ecole Départementale de Musique' est présenté par Madame SHEIFFLER qui indique que la Commune ne prendra pas en charge l'inscription des adultes résidant sur la Communauté de Communes. La participation communale pour les enfants est en revanche maintenue (564 euros par enfant et 0,25 euros par habitant pour l'année scolaire 2009-2010)

Monsieur le Maire met aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le **rapport n°14** concerne une 'demande de subvention auprès du Conseil Général de la Haute-Saône' concernant la réfection de diverses voies communales : Rue de l'Etang, Voie romaine, Entretien diverses voies, Rue Pierre Curie, Impasse Bellevue, Rue Champ La Chèvre, Rue des Capucines.

Monsieur le Maire met aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité.

La **délibération n°15** concerne le 'remboursement des frais des élus du Conseil Municipal'. Monsieur le Maire indique que ce rapport a pour but de faciliter le travail des conseillers. Ce dernier est adopté à l'unanimité. Le montant de l'indemnité journalière est fixé à 75,25 euros, soit 60 euros pour l'indemnité de nuitée et 15,25 euros pour l'indemnité de repas.

Le rapport est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

La **délibération n°16** est présentée par Monsieur le Maire.

Monsieur DAVAL interroge l'Assemblée sur l'intérêt pour la Commune de mettre à disposition des agents un véhicule de service (plutôt que ceux-ci utilisent leur véhicule personnel). Monsieur le Maire précise qu'un seul agent communal bénéficie d'un véhicule de service (M. BORTOLOZZI du Service de l'Eau).

Les dépenses relatives aux repas pourront être remboursées à hauteur de 15,25 euros et de 60 euros par nuitée.

Concernant les frais de transport, Monsieur le Maire énumère les différents barèmes fixés par arrêté ministériel du 26 août 2008 :

- Véhicules de 5 CV et moins : 0,25 euros par kilomètre
- Véhicules de 6 et 7 CV : 0,32 euros par kilomètre
- Véhicules de 8CV et plus : 0,35 euros par kilomètre

Le rapport est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

La **délibération n°17** concerne l'admission en non valeur de créances municipales. Monsieur le Maire explique les tenants et aboutissants du système dit des restes à recouvrer. Cette admission en non valeur représente au total un montant de 7235,02 €
Le rapport est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Monsieur BORDOT s'absente et donne procuration à Monsieur JOAQUIM.

Monsieur le Maire présente la **délibération n°18** qui concerne une décision modificative au Budget du Service de l'Eau. Une redevance de 22 892,30 € doit être acquittée par la Commune pour l'année 2008. Le rapport est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Le **rapport n°19** est introduit par Monsieur le Maire. Lecture est faite du 'Rapport sur l'eau' pour l'année 2009.

Le Conseil prend acte de la communication de ce rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement pour l'exercice 2009.

Ce rapport est consultable en mairie.

Le **rapport n°20** concerne une 'Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage en vue d'une Délégation des Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement'.

Monsieur le Maire annonce à l'Assemblée que si celle-ci souhaite s'engager dans une procédure de DSP, elle devra aller jusqu'au bout de la démarche, d'autant plus que l'étude qui est soumise au Conseil est évaluée à environ 6000 euros.

Monsieur le Maire précise que les agents du service de l'eau sont dévoués mais bien esseulés pour gérer de telles responsabilités.

Il est précisé à l'Assemblée que l'entreprise VEOLIA intervient sur la Commune ponctuellement pour un coût très élevé (environ 60 000 euros par an).

Monsieur le Maire souligne qu'il ne s'agit pas d'idéologie mais de qualité de l'eau pour les Lupéens.

Monsieur KUHN émet des réserves sur la forme plus que sur le fond et s'interroge si la Commune n'a pas les compétences en interne pour mener à bien cette DSP.

Monsieur le Maire énonce ensuite à l'Assemblée le calendrier prévisionnel.

Monsieur DAVAL demande si le personnel sera consulté. Monsieur le Maire indique qu'ils devront obligatoirement se voir proposer une intégration dans les effectifs du délégataire retenu. Ils pourront également choisir de rester employés de la Commune.

Monsieur BORDOT reprend place dans l'Assemblée

M. DAVAL demande également que soient données des garanties à la Commune sur l'évolution du prix de l'eau.

M. Kuhn précise qu'une société privée contribuera à améliorer le rendement.

Monsieur le Maire met aux voix. Le rapport pour s'engager dans une délégation de service public est adopté à l'unanimité.

Le **rapport n°21** est présenté par Madame DOUCET. Il concerne les travaux de remplacement des fenêtres que la Commune entend réaliser cet été dans les écoles du Mont Pautet et du Chanois. Ces travaux font l'objet d'une demande de subvention au Conseil général.

Monsieur DAVAL demande si des travaux sont prévus également dans les écoles du Centre. Madame DOUCET répond que l'accent a été mis sur la sécurité et notamment sur une porte en verre de l'école maternelle du Mont Pautet présentant un risque pour la sécurité des enfants.

Monsieur le Maire met aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité.

La **délibération n°22** traite de la réalisation d'un chantier jeunes sur la Commune. L'Association Mosaïque Lupéenne demande une subvention de 560 euros pour des travaux devant se dérouler dans le courant de l'été. Monsieur BORDOT souhaite qu'un seul coordonnateur soit désigné pour ce dispositif.

Monsieur le Maire met aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le **rapport n°23** est présenté par M. BORDOT et concerne la réalisation d'Etudes préliminaires dans l'optique de l'implantation du Centre socioculturel dans le bâtiment de l'actuelle Mairie pour un coût de 4305,60 €

M. BORDOT explique à l'Assemblée l'intérêt pour la Commune de voir occuper ce bâtiment par le Centre social (animation, renforcement du Centre Ville), insiste sur le rayonnement intercommunal que doit avoir le Centre social et évoque un possible transfert de compétence à la C CVS.

M. BORDOT décrit ensuite sommairement les tenants et aboutissants de l'étude et évoque un possible déménagement des services municipaux au Château des Bouly. Monsieur le Maire met aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire passe aux questions diverses et donne la parole à Monsieur Hervé LEROY pour évoquer le problème du stationnement sur la Place de l'Eglise.

Monsieur Hervé LEROY évoque l'éventualité pour la Commune de mettre en place un ou plusieurs arrêt(s) minute ainsi qu'une zone bleue. Madame COURTOIS exprime son opposition à ce projet arguant du fait que les riverains ne pourraient plus stationner à cet endroit.

Le second point des questions diverses est le contrôle médical des agents municipaux. Monsieur DAVAL interroge Monsieur le Maire pour savoir sur quels critères sont déclenchés les contrôles.

Monsieur le Maire rappelle brièvement les finalités du contrôle médical à savoir valider le bien fondé de certains congés maladie afin de lever d'éventuelles suspicions en interne. Le contrôle a également vocation à améliorer les relations humaines au sein des services et garantir un traitement équitable de tous les agents par le respect des droits et obligations statutaires.

La dernière question diverse est posée par Madame GRANDJEAN qui demande si les travaux réalisés par les Services Techniques font l'objet d'un contrôle a posteriori.

Monsieur JOAQUIM répond qu'il en est ainsi dans la mesure du possible.

La séance est levée à 21h00.

La Secrétaire de Séance, Madame Arlette SCHEIFLER